

Assemblée des délégués du 16 au 18 juin 2019 à Winterthour

## Motion de la Conférence des Églises réformées de Suisse romande concernant les finances

### Propositions

1. Le Conseil est chargé de présenter au Synode, avec le plan financier, une analyse détaillée séparée des dépenses liées à chacune des missions et projets ainsi qu'à l'administration de l'EERS.
2. Dans ce cadre, le Conseil est chargé de présenter au Synode un plan financier pour tout nouveau projet, avant de le soumettre au vote.
3. Le Conseil ajoutera au budget annuel l'esquisse des scénarii qui montrera comment il envisage, le cas échéant, de définir les priorités, afin d'anticiper les déficits budgétaires au cours de la législature, suite à la baisse constatée des rentrées.

Château-d'Oex, le 19 avril 2019

Au nom de la Conférence des Églises réformées de Suisse romande  
Guy Liagre

## Considérant

- Que le budget et la planification financière montrent que le montant global des contributions n'augmente pas,
- Que le budget et la planification financière montrent à contrario que, compte tenu de l'inflation, les recettes sont en diminution,
- Que certaines Églises signalent depuis plusieurs années les difficultés financières croissantes qu'elles subissent,
- Qu'il ne faut pas attendre le défaut de paiement des contributions par ces Églises, mais anticiper le blocage pour raisons financières de la mise en œuvre ou de l'exécution de certains projets,
- Que les effets induits par cette situation peuvent créer un réel problème de gestion au niveau du personnel et de l'administration,
- Que les budgets futurs doivent désormais tenir compte de cette réalité financière des Églises membres,
- Que cet exercice est un élément important dans un processus de fixation des priorités.

## Motivation

Différentes Églises, dont les Églises de la CER, signalent depuis plusieurs années les difficultés financières croissantes qu'elles subissent. Pour apprécier les défis financiers de demain, il convient de prendre en compte non seulement la dynamique des recettes mais également celle des charges. Le plus souvent, la FEPS propose de nouvelles prestations sans même questionner voire remettre en cause l'offre et les structures existantes, ni même son fonctionnement. La poursuite d'une telle logique conduit inévitablement à une hausse des charges. Si cette progression des dépenses n'est pas remise en question, le risque cumulatif est réel. Faire des économies est certes difficile. Cela oblige à faire des choix et à prendre ses responsabilités. Les marges de manœuvre sont petites. Elles doivent être étudiées les unes après les autres et si aucune diminution n'était possible, alors il faudrait établir des priorités et renoncer à ce qui n'est pas essentiel pour la mission des Églises au niveau suisse et international.

Cette motion rappelle en d'autres mots la problématique du risque réel de la diminution potentielle des recettes de la nouvelle EERS et en particulier des contributions des Églises membres. Elle propose de partager avec le Synode les défis financiers potentiels, qui permettent d'initier à l'interne un questionnement du fonctionnement et des prestations, afin de fixer et de sauvegarder les priorités. Le but est en effet d'obtenir des pistes de réflexion, en parallèle à l'élaboration du budget et de nouveaux projets, qui donnent aux instances décisionnelles compétentes les lignes directrices à prendre en considération au niveau de la gestion financière.

L'évolution attendue est à prendre avec une certaine prudence, comme toute projection. Toutefois, la tendance qui se dégage mérite d'être prise en considération dans le cadre de réflexions nécessaires à mener dans une vision globale à moyen terme. Dans la situation actuelle le budget est présenté pour l'ensemble de la FEPS. Cette motion souligne la nécessité que le budget des frais, frais de personnel compris, présente et analyse l'ensemble des composantes comptables et financières directement liées à la FEPS et les projette dans le futur. Le moment est favorable d'entamer cette nouvelle démarche, puisque ce travail

fondamental a débuté avec la révision de la constitution et le passage à un autre modèle d'institution.

Le Conseil a informé l'AD que l'implémentation de la nouvelle structure nécessite un investissement supplémentaire de personnel. Nous proposons pour cette raison, entre autres, de présenter au Synode une analyse plus détaillée et de ventiler les frais de personnel, en tenant compte aussi des tâches du président en dehors du Synode, de la perte de productivité et des retombées financières en raison du travail effectué par ce dernier et par son administration pour des organisations tiers, internationales et autres.

Il est demandé au Conseil de présenter ainsi une image concrète des coûts réels, entre autres de notre engagement dans des organisations tiers, et de la perte de productivité en raison des absences, et du travail affecté à la gestion de ces organisations. Si, dans les années à venir, les frais de salaire nécessitent un pilotage budgétaire, les choix stratégiques nécessiteront que de tels calculs doivent être faits sur base de budgets qui nous montrent clairement les dépenses réelles pour le financement d'organisations tiers et autres.